Accusé de réception en préfecture 079-217901099-20231215-0M20231215-013-DE Date de létéransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents: Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents: Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER. Secrétaire de séance: Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET: Cession du local professionnel sis 247 Grand'Rue à Échiré - Modification de la désignation du notaire de l'acquéreur

Le Maire rappelle.

Par délibération en date du 8 septembre 2023, le conseil municipal a :

- autorisé la cession à Madame Julie CHEVALIER d'une partie de la parcelle communale bâtie sise au 247 Grand'Rue à Échiré (volume 4), cadastrée section AI n°379p d'une superficie de 79 m², pour le prix de 63 200 € HT;
- de grever cette cession de la servitude décrite dans ladite délibération;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette cession et de l'acte authentique de vente rédigé par Me Edouard MARTIN notaire commun aux deux parties, sis au 27 place de l'Eglise à ÉCHIRÉ (79410).

Vu le retour de Madame Julie CHEVALIER informant la commune de sa décision de changer de notaire pour cette opération.

Après échanges et accords des parties sur cette modification,

Le Maire demande au Conseil Municipal:

- de modifier la désignation du notaire de l'acquéreur, telle qu'indiquée dans la délibération du 8 septembre 2023;
- de décider de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette cession ainsi que l'acte authentique de vente ;
- de confirmer que Me Edouard MARTIN, domicilié au 27 place de l'Eglise à ÉCHIRÉ (79410), est le notaire de la commune d'Échiré, et que Me Dominique RONDEAU, sis au 55 rue de la Gare à BENET (85490) est le notaire de l'acquéreur ;
- d'acter que les autres décisions de la délibération du 8 septembre 2023 restent inchangées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Le Maire, Thierry DEVAUTOUR La secrétaire de séance,

Jacqueline GATTEPAILLE

Fait et délibéré le 15 décembre 2023

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 1 9 DEC. 2023 Notifié ou publié le : 1 9 DEC. 2023